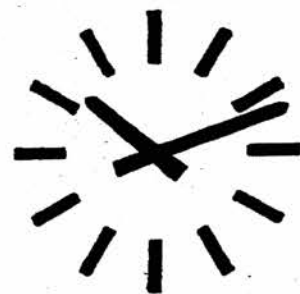


HUCHEZ (Fonde' en 1832)

Histoires d'horloges



La plus grande horloge d'Europe orne la gare de Cergy St-Christophe. Réalisée et installée par une entreprise de L'OISE !..

Son diamètre est de 10 mètres, la trotteuse longue de 6 mètres et d'un poids de 130^{kg} parcourt 45^{km} par jour à son extrémité. Elle doit résister à des vents de 160^{km}/heure.

Session de Novembre 1871

Offrande d'une horloge communale par les sieur et dame Mary Eugène, cultivateur à St-Rimault.

L'an mil huit cent soixante-onze, le dix-neuf novembre, Le Conseil municipal de la Commune d'Essuilles-St-Rimault, s'est réuni pour sa Session de Novembre au lieu ordinaire de ses séances.

Étaient présents M. M. Mary, Pillon, Mullier, Mahieux, Chantrelle, Pillon, Mahieux, Bouchan, Roussel et Henry de Bréville Maire.

Sur la proposition exprimée par M. Mary Eugène, cultivateur à St-Rimault, qui s'engage à titre gratuit, faire don à la Commune d'Essuilles d'une horloge neuve, à quatre cadrans.

pour ladite étre installée au bâtiment de l'horloge à Saint-
Rimault; selon place et mode qui seront ultérieurement dé-
signés par le fabricant. Fournisseur, comme le plus favorable
au mouvement régulier de la mécanique et à la manifestation
de l'heure, avec réserve par le donateur que les frais de pose
et mise en marche seront supportés par la Commune.

Le Conseil.

Considérant qu'il n'existe aucune horloge publique dans
la Commune qui par suite de la motion généreuse de sieur
Mary constitue au profit d'une agglomération importante
de population un don d'utilité publique;

Que les ressources acquises permettent à la Commune de
faire les frais d'installation sans accroître les charges des
groupes d'habitants dissimulés qui ne seront pas à même
de profiter de cette amélioration aussi directement que le
village de Saint-Rimault;

Considérant que le sieur Mary est majeur, qu'il propose
donner par sa seule initiative et de sa pleine volonté, justifiée
par sa position de famille;

Qu'en effet, le donateur n'ayant pas d'héritiers directs,
l'acceptation du Conseil ne peut être cause de lésion de la
part d'aucun intérêt méconnu,

Par ces motifs, accueillant avec gratitude, la proposition de
sieur Mary, le Conseil, à l'unanimité, au nom de la Commune
lui vote des remerciements

Parcèlement vote pour frais d'appropriation la somme
de cinq cents francs à prendre sur fonds de
réserve 3/4 sur l'Etat, propriété de la Commune.

a l'honneur de prier M. le Préfet autoriser le Maire
d'Essuilles à accepter au nom de la Commune d'Essuilles le don
proposé par le sieur Mary d'une horloge communale

Fait et délibéré à St. Rimault et à le donateur signé avec
les Membres présents.

Mary Juvon P. Mathieu
Maurice Mary Rouget
Mullier Bouchard